

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2017352CS0415

Comité Syndical du 18 décembre 2017

Date de convocation : 8 décembre 2017
Date d'affichage : 22 décembre 2017

OBJET : Frais aux charges de fonctionnement de Charente Numérique demandés aux EPCI par le SDEG 16.

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de décembre à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	52
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président

Expose :

- Que par délibération du 3 avril 2017, le SDEG 16 a transféré à Charente Numérique les parties de la compétence définie à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur :
 - l'établissement et l'exploitation du Réseau départemental à très haut débit, tel qu'il ressort du SDTAN à date et dans ses évolutions futures,
 - l'exploitation du Réseau à très haut débit des anciennes communautés de communes Braconnet-et-Charente, Charente-Boëme-Charraud, et Vallée de l'Echelle ayant fusionné à compter du 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

- concernant les réseaux mobiles de télécommunications ouverts au public, les points mentionnés à l'article R 1426-1 et suivants du CGCT.

Propose :

- Que les frais de fonctionnement suivants seront demandés par le SDEG 16 aux EPCI, puis reversés à l'euro près à Charente Numérique :

EPCI	Financement total par EPCI	Appel de fonds 2017 ou 2018 5%
CdC Charente Limousine	2 702 800 €	135 140 €
CdC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	3 832 800 €	191 640 €
CdC Lavalette Tude Dronne	3 717 600 €	185 880 €
CdC 4B Sud-Charente	3 374 200 €	168 710 €
CA Grand Cognac	9 318 400 €	465 920 €
CdC du Rouillacais	1 504 600 €	75 230 €
CdC Cœur de Charente	4 441 600 €	222 080 €
CdC Val de Charente	2 867 200 €	143 360 €
CA Grand Angoulême	/	/
TOTAL	31 759 200 €	1 587 960 €

- Que ces frais de fonctionnement ne seront appelés par le SDEG 16 qu'aux EPCI ayant statutairement la compétence L. 1425-1 du CGCT en représentation-substitution et qui auront signé la convention tripartite entre Charente Numérique, le SDEG 16 et ledit EPCI.
- Que le SDEG 16 ne procédera à aucun versement à Charente Numérique tant qu'il n'a pas reçu le financement de la part de L'EPCI.
- Que Monsieur le Payeur Départemental, par courrier en date du 12 juin 2017 et Monsieur le Préfet de la Charente, par courriers des 2 juin et 17 juillet 2017, ont validé ce montage financier.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

54 voix pour

0 voix contre

5 abstentions : Messieurs Roland Telmar, Jean-François Duvergne, Michel Coq, Jean-François Guinot et Joël Baudet par procuration.

- **Approuve** l'établissement des frais de fonctionnement tels que présentés.
- **Approuve** les montants des frais de fonctionnement suivants qui seront demandés par le SDEG 16 aux EPCI, puis reversés à l'euro près à Charente Numérique :

EPCI	Financement total par EPCI	Appel de fonds 2017 ou 2018 5%
CdC Charente Limousine	2 702 800 €	135 140 €
CdC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	3 832 800 €	191 640 €
CdC Lavalette Tude Dronne	3 717 600 €	185 880 €
CdC 4B Sud-Charente	3 374 200 €	168 710 €
CA Grand Cognac	9 318 400 €	465 920 €
CdC du Rouillacais	1 504 600 €	75 230 €
CdC Cœur de Charente	4 441 600 €	222 080 €
CdC Val de Charente	2 867 200 €	143 360 €
CA Grand Angoulême	/	/
TOTAL	31 759 200 €	1 587 960 €

- **Approuve** les conditions de ces frais de fonctionnement à savoir :
 - Que ces frais ne seront appelés par le SDEG 16 qu'aux EPCI ayant statutairement la compétence L. 1425-1 du CGCT en représentation-substitution et qui auront signé la convention tripartite entre Charente Numérique, le SDEG 16 et ledit EPCI.
 - Que le SDEG 16 ne procèdera à aucun versement à Charente Numérique tant qu'il n'a pas reçu le financement de la part de l'EPCI.
- **Inscrit** les sommes nécessaires au budget.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.